

Numéro de dossier : 1187617001	
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat DDTTP54-16-03 pour le réaménagement géométrique de diverses intersections

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande au comité exécutif:

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc.

D'inscrire cette entreprise sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

- - Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2019-01-14 10:12:42, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Numéro de dossier : 1187617001	
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat DDTTP54-16-03 pour le réaménagement géométrique de diverses intersections

APPROUVER, CONFORMÉMENT AU POUVOIR DÉLÉGUÉ DANS LES RÉOLUTIONS CM15 1107 ET CM15 1266, L'ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DU FOURNISSEUR LES ENTREPRISES VENTEC INC. RÉALISÉE PAR L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, DANS LE CADRE DU CONTRAT DDTTP54-16-03 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DE DIVERSES INTERSECTIONS

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc.

D'inscrire cette entreprise sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

-- Signé par Guy OUELLET/MONTREAL le 2019-01-11 13:20:01, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier : 1187617001

Identification

Dossier : 1187617001	Date de création : 19/01/11	Statut : Ficelé	Date de ficelage : 19/01/14
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques		
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif		
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat DDTP54-16-03 pour le réaménagement géométrique de diverses intersections		
Responsable : Claude GROULX	Signataire : Alain DUFORT		
Inscription au CA :	Inscription au CE :	Inscription au CM :	

Contenu

Le présent sommaire addenda a pour but de soumettre au comité exécutif l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention	
Autre intervenant et Sens de l'intervention	
Parties prenantes	Services
Lecture :	
Responsable du dossier Claude GROULX Secrétaire d'arrondissement Tél. : 514 872-9863 Télécop. : 514 872-9243	

Numéro de dossier :1187617001

Identification		Numéro de dossier : 1187617001
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat DDTTP54-16-03 pour le réaménagement géométrique de diverses intersections	

Contenu

Contexte

Dans le cadre des travaux 2016 de réaménagement géométrique de diverses intersections, la Direction des infrastructures a octroyé un (1) contrat d'exécution de travaux à l'entreprise Les Entreprises Ventec inc. qui incluait dans les documents contractuels une clause d'évaluation de rendement de l'adjudicataire. Ce contrat est le suivant : *DDTTP54-16-03 – Réaménagement géométrique de diverses intersections*.

La clause d'évaluation a été intégrée aux documents contractuels de tous les appels d'offres de la Direction des infrastructures pour des contrats de travaux suite à l'entrée en vigueur de la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-15-002). Cette directive rend obligatoire l'évaluation d'un fournisseur dans le cadre d'un contrat de 100 000 \$ et plus. L'évaluation se fait selon des critères préétablis et l'entrepreneur doit obtenir la note de passage de 70 % pour que son rendement soit jugé satisfaisant.

Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70 % au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la LFRI pour deux (2) ans.

En effet, conformément au règlement modifiant le règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la L.C.V., à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme. Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la LFRI suite à la décision du comité exécutif.

À la suite de la tenue d'un appel d'offres public, l'instance compétente exercera, au cas par cas, sa discrétion pour refuser ou non une soumission déposée par un fournisseur ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

Or, au terme de l'exécution des travaux pour le contrat DDTTP54-16-03, l'arrondissement a procédé à l'évaluation de l'entrepreneur et le rendement a été jugé insatisfaisant. Conformément à la directive, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'entrepreneur le 9 novembre 2018 et celui-ci disposait de 30

jours pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. Puisqu'aucune réponse n'a été soumise, au plus tard le 8 décembre 2018, par l'entrepreneur, l'arrondissement maintient l'évaluation de rendement insatisfaisant pour le présent contrat.

Décision(s) antérieure(s)

CA15 25 0247- 1 juin 2015 - Autorisation d'une dépense d'honoraires professionnels pour un montant maximum de 88 530.75 \$, taxes incluses, à la firme Les Services EXP Inc. concernant les travaux d'arpentage et de listes de points pour la réalisation des travaux de construction de saillies et de trottoirs sur plusieurs intersections de rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre **14-13372-2**.

CA15 25 0338 - 31 août 2015 : Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2016, 2017 et 2018.

CM15 1107 - 21 septembre 2015 : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme (1141194002).

CM15 1266 - 26 octobre 2015 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (1141194002).

CM16 25 0181 - 16 mai 2016 : Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec Inc. pour les travaux de réaménagement géométrique dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 141 322,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public DDTP54-16-03 (3 soum.) (1167314001).

Description

Les travaux du contrat DDTP54-16-03 – « Réaménagement géométrique de diverses intersections » se sont déroulés du 27 juin 2016 au 19 août 2017 (avec une interruption lors de la saison d'hiver 2016-2017) et incluaient la construction de saillies sur 6 intersections. Le rapport d'évaluation officiel a été transmis à l'entrepreneur le 9 novembre 2018. Le résultat final de l'évaluation est de 54.4 %.

Les éléments insatisfaisants sont principalement reliés à la sécurité de chantier, aux communications, aux échéanciers et aux délais de réalisation. L'évaluation de rendement précise que les travaux réalisés par l'entrepreneur sont de qualité.

Justification

Les résultats des évaluations de rendement pour le contrat DDTP54-16-03 démontrent un rendement insatisfaisant et reflètent bien les déficiences de l'entrepreneur dans l'exécution du présent contrat.

La gestion des sous-traitants a été déficiente, de nombreuses problématiques au niveau des permis et de la signalisation ont été relevées et malgré de nombreuses rencontres et avis de redressement aucune amélioration n'a été observée.

Il en a été de même pour la gestion du projet en ce qui concerne les communications (retour de lettres, courriels et appels téléphoniques absents), l'organisation, la présence non assidues des équipes de travail, le chargé de projet et l'entrepreneur absents pour les corrections de la liste de déficiences, etc.

Contractuellement les travaux n'ont jamais été complétés. Pour cause, la liste de déficiences faite

conjointement (octobre 2017) n'a jamais fait l'objet d'une seule correction malgré les relances répétées par la Ville de Montréal au cours des années 2017 et 2018. Au total, un retard sur le délai contractuel a été évalué à 105 jours à raison de 766,40 \$/jour de pénalité appliquée dans le contrat.

Le 4 octobre 2018 la Ville de Montréal a officiellement mis terme au contrat de Les Entreprises Ventec inc. Ceci étant dit, aucune retenue contractuelle de 10 % n'a été libérée à ce jour puisque Les Entreprises Ventec inc. n'a pas honoré son contrat. Par conséquent, les acceptations provisoire et définitive n'auront jamais lieu vis-à-vis Les Entreprises Ventec inc.

Le rapport d'évaluation figure en pièce jointe.

Aspect(s) financier(s)

Ne s'applique pas

Développement durable

Ne s'applique pas

Impact(s) majeur(s)

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur Les Entreprises Ventec inc. au cours des deux (2) prochaines années, à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE).

De plus, l'arrondissement pourra se réserver la possibilité de refuser toute autre soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat dans le cas où l'identité d'un sous-traitant du contractant lui est communiquée après l'adjudication du contrat et que ce sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de son sous contrat.

En vertu de ce programme, l'arrondissement a maintenant la possibilité d'écarter un fournisseur dont le service est insatisfaisant et la règle du plus bas soumissionnaire n'est plus la seule règle qui prévaut. En effet, la qualité du service rendu antérieurement est maintenant prise en compte dans l'acceptation finale d'un fournisseur.

Opération(s) de communication

Ne s'applique pas

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Ne s'applique pas

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Le signataire de la demande d'approbation de l'évaluation du rendement insatisfaisant atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et à l'encadrement administratif "Évaluation du rendement des fournisseurs (Directive)" (C-RM-APP-D-15-002).

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes Catherine PIAZZON	Services Le Plateau-Mont-Royal
Lecture : Catherine PIAZZON, 4 janvier 2019	

Responsable du dossier Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS Ingénieur Infrastructure routière Tél. : 514-872-5068 Télécop. : 514-868-4076	Endossé par: Benoît MALETTE Chef de division études techniques Tél. : 514 868-4955 Télécop. : 514-868-4076 Date d'endossement : 2018-12-12 15:53:46
--	--

Approbation du Directeur de direction Michael TREMBLAY Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques Tél. : 514 872-6651 Approuvé le : 2019-01-10 15:16	Approbation du Directeur de service Tél. : Approuvé le :
--	---

Numéro de dossier : 1187617001

Numéro de dossier : 1187617001

Unité administrative responsable

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques

Objet

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat DDTTP54-16-03 pour le réaménagement géométrique de diverses intersections

1 - Rapport d'évaluation Ventec



Rapport d'évaluation Ventec DDTTP54-16-03_Saillies 2016 - 06112018.pdf

2 - Arguments rapport d'évaluation



Rapport d'évaluation-Ventec GDD.pdf

3 - Courriel résiliation du contrat le 4 octobre 2018



{Dans l'archive} _ RE_ Correction liste de déficiences ou rési.pdf

4 - Ordre de reprise des travaux le 4 septembre 2018 pour corriger la liste de déficiences



2018 - Ordre de reprise des travaux_10septembre2018.pdf

5 - Définition fin de contrat DDTTP54-16-03

Note : l'acceptation provisoire n'a jamais eu lieu. Pour cause, malgré les relances de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'entrepreneur ne répondait ni aux appels téléphoniques ni aux courriels.



Article 5.1.11.1 SECTION I_IAS.pdf

6 - Communiqué fait avant le projet à l'entrepreneur l'informant des règles établies relativement à l'évaluation des fournisseurs



Communiqué aux fournisseurs.doc

7 - Mise en demeure du 14 juillet 2016



14 juillet 2016 mise en demeure de débiter et fournir document.pdf

8 - Bris majeur par Ventec des conduits de BELL, intersection Du Parc/St-Viateur, côté nord-ouest



Bell_intersection St-Viateur et Du Parc.pdf

9 - Bris majeur par Ventec d'une chambre de la CSEM, intersection Du Parc/St-Viateur, côté nord-est

Ce bris causé par Ventec en septembre 2016 a occasionné un retard important dans le délai du contrat puisque la CSEM a dû évaluer les dommages de leur infrastructure. Les réparations ont eu lieu en janvier 2017. La saillie a été construite du 19 juin au 18 juillet 2017 : l'entrepreneur était alors hors délai et des pénalités de 766 \$/jour ont été appliquées.



CSEM_intersection St-Viateur et Du Parc.pdf

10 - Fiches d'observations de santé et sécurité en chantier



Fiche d'observation.pdf

11 - Rapports insatisfaisants mentionné à la Caution sur l'avancement des travaux



Caution_16 novembre 2017.pdf Caution_30 janvier 2018.pdf

12 - Pénalité, hors délai et autres



Hors délai.pdf DDTTP54-16-03_Lettre pénalité délais II.pdf 2017 - Ordre de reprise des travaux.pdf

Responsable du dossier

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

Ingénieur Infrastructure routière

Tél. : 514-872-5068

Numéro de dossier : 1187617001

Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Travaux de construction
Unité requérante	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Fournisseur	Les Entreprises Ventec Inc.
Dossier n°	DDTTP54-16-03
Titre du dossier	Réaménagement géométriques de diverses intersections

Liste des critères par thème		Pointage à saisir	Pondération des critères
Aspect de la conformité technique		30%	
L'obtention des licences et permis requis		3	5
Le respect des plans et devis		2,5	5
Le respect des normes, lois et règlements en vigueur		2,5	5
Performance à la mise en service		4	5
Total du thème		12	20
Points pour ce thème			18,0
Respect des délais et des échéanciers et aspects financiers		30%	
Respect des échéanciers originaux		0	5
Le respect des échéanciers par les sous-traitants		3,5	5
Le suivi des échéanciers à court terme		1	5
Ponctualité de la main d'oeuvre		2	5
Le respect du budget (fin)		5	5
La négociation des ordres de changement (fin)		1	5
Total du thème		12,5	30
Points pour ce thème			12,5
Fourniture et utilisation des ressources		10%	
Prestation du chargé de projet (disponibilité, compétence & expérience)- rh		2	5
Prestation du surintendant (disp, comp, et exp)- rh		4	5
Nombre et compétence des opérateurs sur le chantier- rh		2	5
Équipements adéquats et suffisants pour le chantier- eq		4	5
Capacité de la main d'oeuvre- rh		4	5
Installations temporaires de chantier- eq		3	5
Le respect de toutes les certifications requises- rh		5	5
Total du thème		24	35
Points pour ce thème			6,9
Organisation et gestion		10%	
L'ordonnancement des travaux		2	5
Coordination des sous-traitants		3,5	5
Encadrement des employés		3,5	5
L' autocontrôle ou l'assurance qualité en chantier		4	5
Mise en place d'actions correctives au besoin		3,5	5
Propreté des lieux en cours & à la fin des travaux		3,5	5
Total du thème		20	30
Points pour ce thème			6,7
Communication et documentation		10%	
La qualité des communications		1,5	5
La transmission des documents requis à temps		2	5
L'organisation des rencontres de chantier		3,5	5
Qualité et exactitude des décomptes et des factures (fin)		5	5
La préparation des ordres de changements		1	5
La qualité et pertinence des rapports de chantier		0	5
Total du thème		13	30
Points pour ce thème			4,3
Santé et sécurité		10%	
Respect des règles et normes de santé et sécurité au travail		2,5	5
Suivi des correctifs à apporter et mise en place		3,5	5
Sécurité aux abords du chantier et signalisation		3	5
Total du thème		9	15
Points pour ce thème			6,0
Pointage total pour la pondération des thèmes (%)		100%	54,4

Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère						
APPRECIATION	5	10	15	20	25	30
Excellente (90 % à 100 %)						
Dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de rendement recherché pour ce critère	5	10	15	20	25	30
Plus que satisfaisante (71 % à 89 %)						
Dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de rendement recherché pour ce critère	4	8 ou 9	11 à 14	15 à 19	18 à 24	22 à 29
Satisfaisante (= 70 %)						
Répond en tout point au niveau de rendement recherché pour ce critère	3,5	7	10,5	14	17,5	21
Insatisfaisante 40 % à 69 %						
N'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de rendement recherché pour ce critère	2 ou 3	4 à 6	7 à 10	8 à 13	10 à 17	12 à 20
Médiocre < 40 %						
N'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de rendement recherché pour ce critère	1	1 à 3	1 à 6	1 à 7	1 à 9	1 à 11
Nulle = 0 %						
Aucune information dans l'offre permettant d'évaluer ce critère	0	0	0	0	0	0

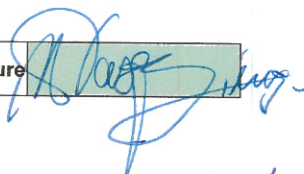
Note
Les valeurs de ce tableau sont fournies à titre indicatif.

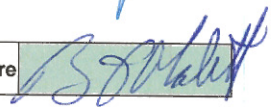
Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Travaux de construction
Unité requérante	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Fournisseur	Les Entreprises Ventec Inc.
Dossier n°	DDTTP54-16-03
Titre du dossier	Réaménagement géométriques de diverses intersections

Commentaires

Voir commentaires en annexe

Évaluation réalisée par	Manuel Vasquez, ing.	Date	06/11/2018	Signature	
Titre d'emploi	Chargé de projet				

Personne désignée	Benoît Malette, urbaniste	Date	02/11/2018	Signature	
Titre d'emploi	Chef de division				

Commentaires

Ventec a perdu totalement l'intérêt du projet depuis décembre 2016. Pour cause, durant tout le projet les retours (souvent absent) d'appels, de lettres, de courriels, de permis, etc. par Ventec prenait souvent des longs délais. À plusieurs occasions, la Ville demandait des échéanciers à jour, de la ponctualité de la main-d'œuvre et de la machinerie au chantier : il était difficile pour la Ville de Montréal de planifier la surveillance et le contrôle des matériaux. Ventec présente un retard de 105 jours dans son délai contractuel en plus d'une pénalité pour réouverture tardive de rue. Bien qu'il ait complété les travaux restants durant l'été 2017, Ventec ne fournit pas les documents demandés par la Ville depuis environ 24 mois relativement aux ordres de changements 3 à 5. De plus, suite à la visite de chantier le 27 octobre 2017, pour la réception provisoire des travaux, Ventec n'a manifesté aucun intérêt pour réparer les déficiences, et ce, suite à l'envoi de ladite liste le 3 novembre 2017 et aux nombreux rappels verbaux et électroniques. D'ailleurs, le chargé de projet de Ventec a mentionné (environ 28 novembre 2017) qu'il n'avait même pas ouvert le lien menant au téléchargement de la liste de déficiences envoyé le 6 novembre 2017. Une dernière tentative par la Ville de Montréal a eu lieu vers le 1er décembre 2017 lorsque Ventec s'est engagé de récupérer la liste de déficiences directement au bureau d'arrondissement : aucun représentant de Ventec ne s'est présenté. À ce jour, il restait deux décomptes incluant les libérations contractuelles de 10%, les ordres de changement 3 à 5. Par contre, ses décomptes n'auront jamais lieu puisque le 4 octobre 2018, la Ville de Montréal a mis fin au contrat avec l'entrepreneur, par faute de ce dernier qui ne donne pas "signe de vie". La Ville a fait appel à la caution Assurance Intact.

				ÉVALUATION FINALE - CONTRAT DDTP54-16-03	
Thèmes	Pondération	Description	Commentaires Ville	Note Finale	Remarques
Aspect de la conformité technique					
1a 1b 1c 1d	5%	L'obtention des licences et permis requis	Obtention des permis à la dernière minute et souvent plusieurs rappels pour l'obtenir. Lorsqu'il y avait des retours sur des correctifs demandés par la Ville, des erreurs étaient encore présentes. Pointage pris en accord avec le Maintien de la circulation de l'arrondissement.	3	À titre d'exemple, planche de signalisation montrant le mauvais côté de la rue à l'intersection St-Viateur/Du Parc, côté est.
	5%	Le respect des plans et devis	Plusieurs oppositions en chantier par l'entrepreneur suite aux correctifs demandés par le surveillant de chantier de la Ville. Exemple : à ce jour les résidus de béton déposés lors du nettoyage de la bétonneuse dans la fosse de l'intersection Marie-Anne/Parthenais, côté nord-ouest n'a toujours pas été enlevés (photo à l'appui).	2,5	Plans = 4 : liste de déficiences non effectuée Devis = 1 : dû à son retard du délai contractuel (105 jours) et pénalité de 3000\$ dû à la signalisation ramassée en retard à l'intersection Fairmount/Du Parc, côté sud-ouest.
	5%	Le respect des normes, lois et règlements en vigueur	En ce qui concerne les normes de sécurité, le surveillant de chantier de la Ville se plaignait souvent que les travailleurs ne portaient pas leurs casques et dossards de sécurité, et ce, malgré de nombreux rappels. L'entrepreneur ne prenait pas les mesures nécessaires pour corriger la situation s'opposant même aux demandes du surveillant de chantier de la Ville.	2,5	Certains travailleurs se conformaient aux directives mais souvent il y avait refus.
	5%	Performance à la mise en service	Lorsque l'entrepreneur était sur le chantier, la main-d'œuvre avait un bon rythme de travail.	4	
				12	
Respect des délais et des échéanciers et aspect financier					
2a 2b 2c 2d 2e 2f	5%	Respect des échéanciers originaux	L'entrepreneur présente 105 jours de retard dans son délai contractuel	0	Corrections liste de déficiences complètement absentes. Aucune réception provisoire et définitive ne fera objet vis-à-vis Ventec dans ce contrat.
	5%	Le respect des échéanciers par les sous-traitants	À titre d'exemple l'intersection Van Horne/Du Parc, côté nord-ouest. L'entrepreneur a pris plusieurs jours pour paver le cours d'eau, et ce, malgré des rappels téléphoniques et par courriels qui sont restés sans réponse. Le pavage n'a jamais été testé par le laboratoire et la Ville de Montréal n'a jamais eu le billet d'asphalte. Ceci étant dit, la Ville ne sait pas si l'enrobé posé correspond à la formule telle que stipulée dans le devis.	3,5	Sous-traitant enrobé bitumineux = 4 Sous-traitant signalisation = 3, pointage pris en accord avec le Maintien de la circulation de l'arrondissement
	5%	Le suivi des échéanciers à court terme	Courriels à l'appui, l'entrepreneur ne répondait pas lorsque la Ville lui demandait son échéancier hebdomadaire à tous les vendredis midi comme stipulé au contrat. Il arrivait souvent que le surveillant de chantier de la Ville fasse une tournée de chantier et découvre des équipes à l'œuvre alors que l'entrepreneur n'avait pas informé la Ville (le contraire s'applique également, l'entrepreneur informe que des équipes sont à l'œuvre mais absence de ceux-ci).	1	
	5%	Ponctualité de la main d'œuvre	Il est vrai que Ventec était en attente des équipes de la CSEM lorsque ces derniers devaient intervenir avant Ventec sur les mêmes lieux. Ce dernier ne pouvait donc pas planifier la disponibilité de sa main-d'œuvre. Tout de même, il y a eu des situations où le chantier était libre pour continuer les travaux mais il y avait absence d'activité pendant des jours. Ceci étant dit, il arrivait souvent que le surveillant de chantier de la Ville fasse une tournée de chantier et découvre des équipes à l'œuvre alors que l'entrepreneur n'en avait pas informé la Ville. Il arrivait aussi que les équipes soient cédulées à une heure précise et que celles-ci étaient en retard de plusieurs heures ou tout simplement absentes pour la journée.	2	À titre d'exemple, la coulée du 1er décembre 2016 à 8h00 du matin n'a jamais eu lieu. En aucun moment Ventec n'a informé l'annulation de la coulée. Des coûts de laboratoire ont été chargés à Ventec.
	5%	Le respect du budget (fin)	Le budget n'a jamais été dépassé.	5	
	5%	La négociation des ordres de changement (fin)	Les ordres de changements #3 à #5 ne sont pas réglés malgré l'insistance de la Ville via des courriels, des appels téléphoniques, des comptes-rendus de réunions et des rappels verbaux depuis octobre 2016. La Ville a demandé à Ventec de lui fournir des pièces justificatives depuis 17 mois.	1	
				12,5	
Fourniture et utilisation des ressources					
3a 3b	5%	Prestation du chargé de projet (disponibilité, compétence & expérience)- rh	Compétence technique = 4 Compétence interpersonnelle = 3 Expérience technique = 5 Expérience interpersonnelle = 3 Disponibilité diverses, en outre pour faire corrections liste de déficiences = 1 (absent ou en retard lors de rendez-vous).	2	À titre d'exemple #1, le chargé de projet ne s'est jamais présenté au bureau de l'arrondissement le 1er décembre 2017 à 11h00 (date et heure proposées par le chargé de projet de Ventec) pour prendre connaissance de la liste de déficiences envoyée le 3 novembre 2017 par courriel électronique. Depuis cette date une seule rencontre a été possible, soit le 11 avril dernier pour discuter du rendement du fournisseur. Autrement, aucun retour d'appels, de courriel ou de lettres pour honorer son contrat en vue de l'acceptation provisoire des travaux.
	5%	Prestation du surintendant (disp, comp, et exp)- rh	Compétence technique = 4 Compétence interpersonnelle = 4 Expérience technique = 4 Expérience interpersonnelle = 4 Disponibilité = 4	4	

3c	5%	Nombre et compétence des opérateurs sur le chantier- rh	Intersection Du Parc/Van Horne, côté nord-ouest : bris de conduit de la CSEM à 2 occasions. Intersection Du Parc/St-Viateur, côté nord-est : automne 2016 bris de la chambre électrique de la CSEM occasionnant un retard important des travaux à l'été 2017. Intersection Du Parc/St-Viateur, côté nord-ouest : bris de conduit BELL CANADA occasionnant des retards dans les travaux. Intersection Du Parc/Fairmount, côté sud-ouest : conduit de gaz accroché.	2	
	5%	Équipements adéquats et suffisants pour le chantier- eq	Intersection Du Parc/St-Viateur, côté ouest : absence de planeuse pour les travaux de planage-revêtement	4	
	5%	Capacité de la main d'oeuvre- rh	Bon rythme de travail lorsque les équipes étaient présentes	4	
	5%	Installations temporaires de chantier- eq	Les défauts observés en chantier sur l'aménagement temporaire de celui-ci étaient corrigés dans un temps raisonnable mais non sans difficulté .	3	Pointage pris en accord avec le Maintien de la circulation de l'arrondissement.
	5%	Le respect de toutes les certifications requises- rh	Tous les documents légaux requis pour le début des travaux ont été fournis par l'entrepreneur Tous les dessins d'ateliers et les fiches techniques des matériaux ont été remis à la Ville.	5	
				24	
Organisation et gestion					
4a	5%	L'ordonnancement des travaux	Il est vrai qu'il y a eu des arrêts et reprises des travaux dus aux interventions de la CSEM, les TP de l'arrondissement ou les équipes d'éclairage de Rosemont. Tout de même, lorsqu'il n'y avait aucune interruption externe, l'entrepreneur pouvait ne pas se présenter au chantier et ce sans avis écrits et/ou verbals. L'arrondissement avait beaucoup de difficulté à obtenir les planifications et les échéanciers à jour. À cet effet, aucun échéancier à jour n'a été fourni à la Ville depuis le mois de septembre 2016 (courriels et compte-rendu demandant de fournir les échéanciers à jour).	2	
	5%	Coordination des sous-traitants	Sous-traitant enrobé bitumineux = 4 Sous-traitant signalisation = 3, pointage pris en accord avec le Maintien de la circulation de l'arrondissement	3,5	
4b	5%	Encadrement des employés	L'Entrepreneur encadrait généralement bien ses employés dans les ouvrages techniques. Tout de même, en ce qui concerne la sécurité chantier, plusieurs rappels devaient être faits.	3,5	Ouvrages techniques = 4 Sécurité chantier 3
	5%	L'autocontrôle ou l'assurance qualité en chantier	Les formules de béton, d'enrobé bitumineux, la terre végétale, le granulats respectaient les exigences du devis. Sauf le pavage à l'intersection Du Parc/Van Horne pour lequel la Ville n'a jamais obtenu copie du billet de l'enrobé.	4	
4c	5%	Mise en place d'actions correctives au besoin	Le chargé de projet de Ventec proposait généralement des idées pour fin de corrections lors d'imprévu en chantier. Par contre, les correctifs de la liste de déficiences n'ont pas été pris en charge.	3,5	Corrections lors des travaux = 4 Corrections liste de déficiences = 0
	5%	Propreté des lieux en cours & à la fin des travaux	Lors de temps chaud, la poussière levait. L'entrepreneur aurait dû davantage arroser les lieux de travail.	3,5	
				20	
Communication et documentation					
5a	5%	La qualité des communications	Certes il y a eu des changements de personnel à la Ville pour ce projet mais les communications de la Ville ont toujours été constantes envers Ventec. D'autre part, les retours d'appels et de courriels de Ventec étaient inexistantes pendant des jours. Aucune activité en chantier ne se manifestait durant ces périodes où des plaintes des citoyens affichaient des questions et/ou du mécontentement du déroulement des travaux.	1,5	Entre octobre 2018 et novembre 2018, il n'y a eu aucun retour de courriel, d'appel téléphonique et de lettres pour compléter les corrections de la liste de déficiences en vue de faire l'acceptation provisoire des travaux.
	5%	La transmission des documents requis à temps	Documents fournis à temps : documents légaux requis pour le début des travaux ainsi que tous les dessins d'ateliers et les fiches techniques des matériaux. Documents non fournis à temps : planification, échéancier, retour d'appel et de courriels importants, correctif planche de signalisation.	2	
5b	5%	L'organisation des rencontres de chantier	Les rendez-vous étaient fixés mais le chargé de projet arrivait en retard. Tout de même dans la plupart des cas, les rencontres se concrétisaient.	3,5	
	5%	Qualité et exactitude des décomptes et des factures (fin)	Entente conjointe sur les décomptes	5	
5c	5%	La préparation des ordres de changements	Il y a trois ordres de changements sur cinq non-complétés. La Ville demande les pièces justificatives depuis le mois de novembre 2016, soit 17 mois.	1	
	5%	La qualité et pertinence des rapports de chantier	Il n'y a eu aucun rapports de chantier fournis par Ventec durant le projet.	0	
				13	
Santé et sécurité					
6a	5%	Respect des règles et normes de santé et sécurité au travail	En ce qui concerne les normes de sécurité, le surveillant de chantier de la Ville demandait aux travailleurs de porter les casques et dossards de sécurité, et ce, malgré de nombreux rappels. L'entrepreneur ne prenait pas toujours les mesures nécessaires pour corriger la situation s'opposant même aux demandes du surveillant.	2,5	Certains travailleurs se conformaient aux directives mais souvent il y avait refus.
	5%	Suivi des correctifs à apporter et mise en place	Les correctifs étaient effectués dans un temps raisonnable mais non sans difficultés.	3,5	

6c	5%	Sécurité aux abords du chantier et signalisation	Les défauts observés en chantier sur l'aménagement temporaire de chantier étaient corrigés dans un temps raisonnable mais non sans difficultés .	3	
				9	



{Dans l'archive} RE: Correction liste de déficiences ou résiliation du contrat 

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

A : alex

2018-10-04 15:32

Cc : Benoît MALETTE, Éric HICKEY,
quebec.cautionnements

Archiver :

Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

Bonjour Alex,

suite à l'absence de réponses de *Les Entreprises de Construction Ventec Inc.* (voir options 1 et 2 du courriel du 30 août ici-bas) relativement aux corrections de la liste de déficiences dans le cadre du projet DDTTP54-16-03, la Ville de Montréal résilie le contrat avec *Les Entrepreneurs de Construction Ventec Inc.*

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5^e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6

Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

Bonjour Alex, comme mentionn...

2018-09-04 09:38:29

De : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL

A : alex@ventecinc.com

Cc : Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL

Date : 2018-09-04 09:38

Objet : RE: Correction liste de déficiences ou résiliation du contrat

Bonjour Alex,

comme mentionné dans le courriel ci-dessous, voir l'ordre de débiter les travaux pour le 10 septembre du projet DDTTP54-16-03, saillies 2016 du PMR.



2018 - Ordre de reprise des travaux_10septembre2018.pdf

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur
Direction du développement du territoire et des travaux publics
Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

Bonjour Alex, comme discuté, d...

2018-08-30 16:50:27

De : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL
A : alex@ventecinc.com
Cc : Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL
Date : 2018-08-30 16:50
Objet : Correction liste de déficiences ou résiliation du contrat

Bonjour Alex,

comme discuté, dans le but de faire suite très prochainement au contrat DDTTP54-16-04, l'arrondissement PMR voudrait vous consulter pour connaître la date de reprise des travaux afin corriger les travaux relativement à la liste de déficiences envoyées à plusieurs reprises à ton attention depuis novembre 2017.

Voici les trois options qui se présentent:

Option 1

- 1a - débiter les travaux d'ici deux semaines à la date qui te conviendrait;
- 1b - finaliser les travaux à l'intérieur de deux semaines.

Option 2

Si l'arrondissement n'obtient pas de réponses de Ventec de l'option 1, d'ici mardi le 4 septembre prochain, alors :

- 2a - l'arrondissement vous enverra l'ordre de débiter les travaux pour le lundi 10 septembre 2018;
- 2b - les travaux devront finir le 21 septembre 2018.

Option 3

Si Ventec ne se conforme pas aux options 1 ou 2, l'arrondissement résilierait le contrat comme montré en pièce jointe.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur
Direction du développement du territoire et des travaux publics
Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Direction du développement du territoire et des travaux publics
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 4 septembre 2018

Monsieur Alex Sciascia
Les Entreprises Ventec inc.
5600, rue Notre-Dame Ouest,
Montréal (Québec) H4C 1V1
[Courriel : alex@ventecinc.com](mailto:alex@ventecinc.com)

**Objet : Ordre de reprise des travaux
Réaménagement géométrique de diverses intersections
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Soumission : DDTTP 54-16-03

Monsieur,

Comme mentionné par courriel le 30 août dernier, les travaux cités en objet devront reprendre le **10 septembre 2018**.

Nous vous rappelons que nous attendons l'échéancier détaillé des travaux relativement aux corrections de la liste de déficiences.

De plus, tel que stipulé à l'article 3 de la section devis technique circulation, vous devez nous transmettre les planches de signalisation ainsi que les demandes de permis d'occupation du domaine public selon les délais exigés, avant le début des travaux.

Nous vous demandons de vous conformer à ces exigences et de nous transmettre les documents exigés, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Benoit Malette, géographe, urbaniste
Chef de division - Études techniques

BM/mv

SECTION I

**Instructions au
soumissionnaire**

Appel d'offres public

Exécution de travaux

n° DDTTP54-16-03

5.1.11 Évaluation de l'adjudicataire et aptitude à soumissionner

5.1.11.1 Le gouvernement du Québec adoptait en décembre 2012 le projet de loi n° 8 intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, par lequel il a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet aux municipalités de refuser, à certaines conditions, toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant. Cette disposition est entrée en vigueur par décret gouvernemental le 26 juin 2013.

Conséquemment, un suivi rigoureux et documenté sera effectué en cours de contrat. Par la suite, à la fin du contrat (aux fins d'évaluation de l'adjudicataire, l'acceptation provisoire des travaux est considérée comme étant la fin du contrat) le rendement de l'adjudicataire sera évalué sur un ensemble de critères regroupés par thèmes. La grille de thèmes, incluant la pondération, est fournie à la section « Clauses administratives particulières » du présent cahier des charges.

Si le rendement de l'adjudicataire s'avère non satisfaisant, un rapport de cette évaluation lui sera transmis au plus tard **soixante (60) jours** après la fin du contrat des travaux. Suite à la réception du rapport, le fournisseur ou l'entrepreneur disposera d'une période de **trente (30) jours** pour faire parvenir ses commentaires à la personne désignée responsable de l'évaluation. Suite à la réception de ces commentaires, et si la personne désignée en maintient les conclusions, elle pourra faire entériner l'évaluation de rendement insatisfaisant par le comité exécutif de la Ville dans un délai de **soixante (60) jours**.

5.1.11.2 La Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

Si une telle évaluation de rendement insatisfaisant survient à l'égard du cocontractant ou de l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat.

La Ville se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat dans le cas où l'identité d'un sous-traitant du cocontractant lui est communiquée après l'adjudication du contrat et que ce sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de son sous-contrat.



Communiqué aux fournisseurs

N° de fournisseur : 120099

Nom de l'entreprise Les entreprises Ventec inc.

Évaluation des fournisseurs

La Ville de Montréal évaluera le rendement des fournisseurs et des entrepreneurs et ne sera pas tenue de leur octroyer des contrats durant deux ans suivant une évaluation de rendement insatisfaisant.

Tel qu'annoncé publiquement le 2 septembre dernier par le comité exécutif, nous souhaitons vous informer que la Ville, s'appuyant sur les dispositions de l'article 573, paragraphe 2.0.1 de la Loi sur les cités et villes, procèdera à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs adjudicataires de tout nouveau contrat à la suite d'un appel d'offres public, d'un concours d'architecture ou de design d'une valeur de 100,000 \$ et plus, ou de tout autre contrat que le comité exécutif jugerait utile d'évaluer.

Une telle évaluation sera faite de façon très rigoureuse, basée sur des informations et des grilles d'évaluation spécifiques et précises qui seront intégrées aux documents d'appel d'offres afin de vous informer préalablement des critères d'évaluation.

La note de passage pour un rendement satisfaisant sera de 70 %. En deçà de cette note, un rapport de rendement insatisfaisant vous sera transmis, lequel vous pourrez commenter. S'il y a confirmation du rendement insatisfaisant par les instances de la Ville suite aux justificatifs et arguments que vous aurez fournis, votre firme sera inscrite pour une période de deux (2) ans sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, avec la possibilité de voir vos soumissions futures rejetées durant cette période (votre entreprise conserverait durant ces deux années son

droit de déposer une soumission en réponse à un appel d'offres de la Ville) .

L'instauration de ce nouveau programme apporte une nuance importante à la règle du plus bas soumissionnaire conforme qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui à la Ville et rehausse notre façon de faire affaire avec vous dans un souci partagé de qualité et de transparence.

Pour tout renseignement additionnel à ce sujet, veuillez contacter **le service à la clientèle - fournisseurs du Service de l'approvisionnement au 514 872-8824**, qui se tient à votre disposition.

Pierre Trudel

Directeur

Service de l'approvisionnement

Direction du développement du territoire
et des travaux publics
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

PAR XPRESSPOST

Le 14 juillet 2016

Monsieur Gino Ventura
LES ENTREPRISES VENTEC INC.
5600, rue Notre-Dame Ouest, bureau 104
Montréal (Québec) H4C 1V1

Objet : Réaménagement géométrique de diverses intersections
Contrat no DDTTP54-16-03

Monsieur,

Le 21 juin 2016, l'arrondissement vous a fait parvenir un ordre de débiter les travaux prévus au contrat vous ayant été adjugé par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal le 16 mai 2016, par le biais de la résolution CA16 25 0181.

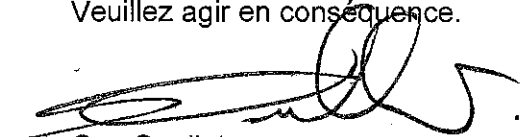
Considérant l'absence d'une implication sérieuse de votre part, nous vous mettons en demeure de commencer les travaux sans autre délai et, par le fait même, de nous fournir l'ensemble des documents et des planches qui ont été demandés.

Comme indiqué à l'article 2.4.1.1.1 des Clauses administratives générales, si l'entrepreneur ne commence pas les travaux à la date indiquée par le Directeur dans l'ordre de débiter les travaux, ce dernier est en défaut de respecter ses obligations contractuelles.

L'entrepreneur est aussi considéré en défaut selon l'article 3.1.2.4 des Clauses administratives générales, s'il refuse, néglige ou est incapable de fournir, dans les délais prévus, les polices d'assurance, les cautionnements et les documents et renseignements requis dans les documents d'appel d'offres.

À défaut de donner suite immédiatement à la présente mise en demeure, nous mettons en marche la procédure de réclamation en vertu du cautionnement d'exécution, ainsi que toute autre mesure prévue au contrat.

Veuillez agir en conséquence.


Guy Ouellet
Directeur

EH/MT/mm

c. c. Monsieur Pierre Constantineau – Intact Assurance

celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*

De : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL

A : alex@ventecinc.com

Cc : Anila ERINDI/MONTREAL@MONTREAL, Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL, Éric HICKEY/MONTREAL@MONTREAL, Laurence DUROCHER MARCHAND/MONTREAL@MONTREAL, sylvain.labrosse@bell.ca

Date : 2016-12-08 08:35

Objet : RE: Intervention d'urgence St-Viateur/Du Parc

Bonjour Alex,

les travaux de BELL ont été complétés hier à 16h30 (bétonnage du massif).

Ventec peut procéder à la reprise des travaux de bordure dès ce matin.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*

De : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL

A : alex@ventecinc.com

Cc : Anila ERINDI/MONTREAL@MONTREAL, Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL, Éric HICKEY/MONTREAL@MONTREAL, Laurence DUROCHER MARCHAND/MONTREAL@MONTREAL, sylvain.labrosse@bell.ca
Date : 2016-12-07 11:10
Objet : RE: Intervention d'urgence St-Viateur/Du Parc

Bonjour Alex,

les travaux de BELL se poursuivent ce matin. Le bétonnage du massif se fera vers 13h00 cet après-midi (cure de 24 heures).

Ventec pourra procéder à la reprise des travaux de bordure dès demain matin : nettoyage du site, coffrage, pose de goujon, pose de bollard, bétonnage, etc.

@ Sylvain Labrosse : pour fin de coordination, serait-ce possible nous confirmer lorsque vos travaux seront terminés cet après-midi?

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*

De : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL

A : alex@ventecinc.com

Cc : Anila ERINDI/MONTREAL@MONTREAL, Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL, Éric HICKEY/MONTREAL@MONTREAL, Laurence DUROCHER MARCHAND/MONTREAL@MONTREAL, sylvain.labrosse@bell.ca

Date : 2016-12-06 11:26

Objet : RE: Intervention d'urgence St-Viateur/Du Parc



{Dans l'archive} RE: Intervention d'urgence St-Viateur/Du Parc



Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

A : alex

2016-12-06 11:26

Anila ERINDI, Benoît MALETTE, Éric HICKEY,

Cc : Laurence DUROCHER MARCHAND,
sylvain.labrosse

Archiver : Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

Bonjour Alex,

comme mentionné sur ta boîte vocale, ce courriel est pour t'informer qu'un massif de BELL a été endommagé dû aux travaux de coffrages de Ventec pour les travaux de saillie à l'intersection St-Viateur/Du Parc, côté nord-ouest. Prendre note que la reprise des travaux seront aux frais de Ventec en plus d'absorber les délais de retard contractuel et la réclamation de BELL envers Ventec. Nous te tiendrons au courant lorsque tu pourras reprendre les travaux.

BELL nous donnera davantage d'information à ce sujet.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

Bonjour Sylvain, comme discuté...

2016-12-06 10:36:59

De : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL

A : sylvain.labrosse@bell.ca

Cc : Éric HICKEY/MONTREAL@MONTREAL, Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL, Anila ERINDI/MONTREAL@MONTREAL, Laurence DUROCHER MARCHAND/MONTREAL@MONTREAL

Date : 2016-12-06 10:36

Objet : Intervention d'urgence St-Viateur/Du Parc

Bonjour Sylvain,

comme discuté SVP nous donner les détails (cause, nature, délai, etc.) de vos interventions d'urgences à l'intervention St-Viateur/Du Parc. SVP nous faire parvenir des photos comme preuve à l'appuie.



IMG_2328.JPG IMG_2329.JPG IMG_2324.JPG IMG_2326.JPG IMG_2327.JPG

RÉPONDRE À TOUS à ce courriel.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*



**{Dans l'archive} Tr : Prolongation des travaux
Saint-Viateur/Parc**

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

Éric
A : HICK
EY

2016-12-06 11:53

Cc : Salima AOUF

Archiver :

Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

PTI

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!

----- Transféré par Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL le 2016-12-06 11:53 -----

De : Michel TANGUAY/MONTREAL

A : Benoît RATELLE/MONTREAL@MONTREAL, Brigitte COULON/MONTREAL@MONTREAL, Catherine BRISEBOIS/MONTREAL@MONTREAL, Diane PINARD/MONTREAL@MONTREAL, Élisabeth CAIARELLI/MONTREAL@MONTREAL, Isabelle SIROIS/MONTREAL@MONTREAL, Jacqueline BOND/MONTREAL@MONTREAL, Jonathan PELLAND/MONTREAL@MONTREAL, Mathieu DEMERS/MONTREAL@MONTREAL, Alex NORRIS/MONTREAL@MONTREAL, Andréanne LECLERC-MARCEAU/MONTREAL@MONTREAL, Christine GOSSELIN/MONTREAL@MONTREAL, Daniel SANGER/MONTREAL@MONTREAL, France ST-JEAN/MONTREAL@MONTREAL, Louise MAINVILLE/MONTREAL@MONTREAL, Luc FERRANDEZ/MONTREAL@MONTREAL, Marianne GIGUÈRE/MONTREAL@MONTREAL, Marie PLOURDE/MONTREAL@MONTREAL, Richard RYAN/MONTREAL@MONTREAL, Sébastien PARENT-DURAND/MONTREAL@MONTREAL, Guy OUELLET/MONTREAL@MONTREAL, Isabelle CADRIN/MONTREAL@MONTREAL, Louise-Hélène LEFEBVRE/MONTREAL@MONTREAL, Stéphane CLOUTIER/MONTREAL@MONTREAL

Cc : Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL, Catherine PIAZZON/MONTREAL@MONTREAL, Geneviève ALLARD/MONTREAL@MONTREAL, Kathleen LÉVESQUE/MONTREAL@MONTREAL, Philippe SABOURIN/MONTREAL@MONTREAL, Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL@MONTREAL, Anila ERINDI/MONTREAL@MONTREAL

Date : 2016-12-06 11:34

Objet : Prolongation des travaux Saint-Viateur/Parc

Bonjour,

Veillez prendre note que les travaux de saillies à l'intersection de la rue Saint-Viateur Ouest et de l'avenue du Parc seront encore prolongés au moins jusqu'à la mi-décembre. Bell doit y effectuer des travaux d'urgence à cause d'une intervention de l'entreprise Ventec qui a abîmé un massif.

La rue Saint-Viateur Ouest demeurera donc fermée à la circulation à l'intersection ouest de l'avenue du Parc.

L'arrondissement talonne cette entreprise depuis plus de deux mois et les pénalités à ce jour s'élèvent à environ 50 000 \$.

Bonne journée,

Michel Tanguay

Chargé de communication

Division des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Tél. : 514 872-4295

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, bureau 120

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*





{Dans l'archive} Tr : PA St-Viateur et Parc - 28 septembre 2016

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

A : Yan-
Nick
Basque

2016-09-30 12:04

Archiver : Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

Comme convenu.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*

----- Transféré par Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL le 2016-09-30 12:04 -----

De : Anila ERINDI/MONTREAL
A : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL@MONTREAL
Cc : Salima AOUF/MONTREAL@MONTREAL, Éric HICKEY/MONTREAL@MONTREAL
Date : 2016-09-29 13:39
Objet : PA St-Viateur et Parc - 28 septembre 2016

Bonjour,

Ci joint vous trouverez les photos,

Le CSEM nous a avisé que notre contracteur a endommagé le PA

PA St-Viateur et Parc (endommagé le 28 septembre)



481.JPG



480.JPG



482.JPG

Merci pour votre habituelle collaboration et bonne journée,

Anila Erindi MSc, ing.jr.

Agente technique en ingénierie municipale
Direction du développement du territoire et des travaux publics
Division des études techniques
Tél. : 514 872-3281

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*







La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTPSY-16-03	Maître d'œuvre :	VENTBL
Adresse du chantier (si applicable):	Marie Anne Fabre		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : - en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Les casques à mettre

Le maître d'œuvre a pris action : ☒

tout de suite

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
03	10	2016	13 30	ANILABRINO
				Signature du surveillant
				AKZ

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54-16-03	Maître d'œuvre :	VEN TBC
Adresse du chantier (si applicable):	88 Monteur - Parc		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : - en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
28	09	2016	13 30	Anila ERIN
Signature du surveillant				OK

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54 (603)	Maître d'œuvre :	MONTEC
Adresse du chantier (si applicable):	Fournement Parc		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : - en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
23	09	2016	9 30	Anita Brindl
				Signature du surveillant
				OK

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54-16 03	Maître d'œuvre :	VBN TBC
Adresse du chantier (si applicable):	Marie Anne Fabre		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : • en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Les casques à mettre.

Le maître d'œuvre a pris action : ☒

tout de suite

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
21	09	2016	14 00	Anila Erinda
Signature du surveillant				AS

La présente fiche **interne** vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

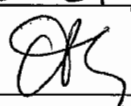
Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54 16 03	Maître d'œuvre :	IBNTBC
Adresse du chantier (si applicable):	Marie Anne - Fabre		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant ?
16	09	2016	12 00	Anita Brindl
				Signature du surveillant
				

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54/603	Maître d'œuvre :	VENTBC
Adresse du chantier (si applicable):	Portluc - M - Anne		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ élançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espace clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
14	09	2016	11 00	Anita Brundt
Signature du surveillant				

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 541603	Maître d'œuvre :	VENTBC
Adresse du chantier (si applicable):	Esplanade - V Hornee		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
9	9	2016	10 00	Anita Brindley
Signature du surveillant				<i>[Signature]</i>

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION				
Numéro de contrat ou soumission :		DTP-5416-03		Maître d'œuvre : VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):		Parthénais - Marie Anne (cour d'eau)		
ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)				
Activités :		Quelques dangers (aide-mémoire) :		
Creusement, excavation et tranchée		A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : - en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité		
Travaux en hauteur		B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber - Chute de plus de 3 m.		
Travaux près des lignes électriques		C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques		
Poussière d'amiante ou de silice		D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice		
Accès aux espaces clos		E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espace clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation		
Signalisation routière		F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur		
Programme de réfection routière (PRR)		Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés		
NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :				
casques à mettre				
Le maître d'œuvre a pris action : ☒ tout de suite				
Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
7	09	2016	11 30	Ani le Eriodi
				Signature du surveillant
				OR

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54-16-03	Maître d'œuvre :	VENIEC
Adresse du chantier (si applicable):	Esplanade - V. Horne		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : - en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité.
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour.	Mois	Année.	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
03	09	2016	11 30	ANILA ERINA
Signature du surveillant				AS

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54-16-03	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	Marie Anne - Parthenais		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
31	08	2016	10 00	Anita Erhard
				Signature du surveillant
				AS

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 5416-03	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	ES PLANADE - V HORNE		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

AVIS de mettre les casques (avant béton)
Remédier la situation toute de suite

Le maître d'œuvre a pris action : ☒

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
29	08	2016	9 30	ANILA ELINDA
				Signature du surveillant
				AS

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

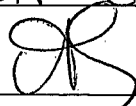
Numéro de contrat ou soumission :	DTP 54-16-03	Maître d'œuvre :	VENTEZ
Adresse du chantier (si applicable):	ESPLANADE - V. HORNE		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
24	08	2016	AM 9:00	ANILA ERIN B
Signature du surveillant				

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP 5416-03	Maître d'œuvre :	VENTEZ
Adresse du chantier (si applicable):	PARTHE NAIS - MARIE ANNE		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espace clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
23	08	2016	AM 10:00	ANILA BRINTON
Signature du surveillant				<i>[Signature]</i>

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	BTP 54-16-03	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	VAN HORN - ES PLANADE		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
19	08	201	9 00	ANILA BRINDA
Signature du surveillant				AL

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP541603	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	Esplanade - V. Horne		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espace clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Les casques à mettre			

Le maître d'œuvre a pris action : ☒ OUI

ou suite de suite

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
16	08	2016	PM 1500	ANILA ERINAI
Signature du surveillant				AK

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DDTTP 54-16-03	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	PARTHENAIS / MARIE-ANNE		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ échantonnage conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Aucun casque de Sécurité (8 employés)
et 3 sans dossard ou chandail de
Sécurité

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
15	08	2016	10 00	MARIE-FRANCE PLOUFFE
				Signature du surveillant
				<i>[Signature]</i>

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP54-16-03	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	PARTHENAIS / MARIE-ANNE		

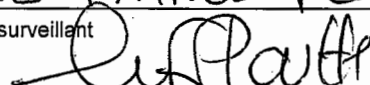
ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : - en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

contremaître avu. de porter casque de sécurité (C/M + ouvrier) 160801

Le maître d'œuvre a pris action : ☒

Jour 03	Mois 08	Année 2016	Heure AM	Nom en lettres moulées du surveillant MARIE-FRANÇOISE PLOUFFE
				Signature du surveillant 

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DTP5416-03	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	Parthé nauts - Mosée Anne (NO)		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espace clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
22	07	2016	AM 9/15	ANILA ERINDA
Signature du surveillant				

La présente fiche interne vise à rappeler, lors de la surveillance de chantier, certains éléments à observer en matière de SST afin de s'assurer du respect, par le maître d'œuvre, de ses obligations contractuelles en cette matière.

IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OEUVRE SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Numéro de contrat ou soumission :	DDTTP 54-16-03	Maître d'œuvre :	VENTEC
Adresse du chantier (si applicable):	Marie Anne - Parthenais		

ÉLÉMENTS À OBSERVER OU À VÉRIFIER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Activités :	Quelques dangers (aide-mémoire) :
Creusement, excavation et tranchée	A) Danger d'effondrement : ≠ étançonnement conforme aux plans et devis d'un ingénieur ≠ attestation d'un ingénieur en tout temps sur le chantier de construction dans les circonstances suivantes : - en présence de pente supérieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond ou qu'il est impossible d'aménager les pentes nécessaires à la stabilité des parois malgré une pente inférieure à 45° à partir de 1,2 m. du fond, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité
Travaux en hauteur	B) Danger de chute de hauteur : ≠ moyens de protection mis en place pour ne pas tomber – Chute de plus de 3 m.
Travaux près des lignes électriques	C) Danger près des lignes électriques ≠ garder une distance qui varie entre un minimum 3 m. à 12 m. selon la tension pour prévenir les chocs électriques
Poussière d'amiante ou de silice	D) Danger pour la santé : ≠ éliminer l'exposition aux poussières d'amiante ou de silice
Accès aux espaces clos	E) Danger des espaces clos ≠ compétence et formation ≠ fiche descriptive de l'espaces clos ≠ détection aux gaz présents ≠ ventilation
Signalisation routière	F) Danger d'être heurté par un véhicule : ≠ signalisation selon le dessin normalisé du Tome V « Signalisation routière » ≠ planche personnalisée signée par un ingénieur
Programme de réfection routière (PRR)	Voir tous les dangers ci-hauts mentionnés

NOTER TOUT AUTRE ÉLÉMENT À SIGNALER EN MATIÈRE DE SST :

Le maître d'œuvre a pris action : ☐

Jour	Mois	Année	Heure	Nom en lettres moulées du surveillant
26	07	2016	16 00	ANILA ERIN
Signature du surveillant				



{Dans l'archive} RE: Tr : CSR - 766-0677 - LES ENTREPRISES
DE CONSTRUCTION VENTEC INC. 

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

A :

queb
ec.ca
ution
neme
nts,
cass
andra
.rojas
-chart
rand

2017-11-16 14:10

Cc : Éric HICKEY, Benoît MALETTE

Archiver :

Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

Bonjour,

ci-joints le rapport d'avancement des travaux de saillies 2016 à l'arrondissement PMR et l'historique des courriels envoyés dernièrement à Ventec mais sans retour de nouvelles de l'entrepreneur.



RE_ Tr _ DDTTP54-16-03_Ventec_Rapport d'inspection provisoire_2.pdf



766-0644_Ventec, arrondissement Plateau-Mont-Royal.pdf

À ce sujet il serait apprécié qu'un représentant de Intact assurance appelle au numéro affiché ci-dessous
SVP

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5^e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |

L'ACTUALITÉ LOCALE VOUS INTÉRESSE?

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui

se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Éric HICKEY

Eric Hickey, ing. M.Sc.A. chef d'équipe

2017-11-16 12:26:36

De : Éric HICKEY/MONTREAL
A : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL@MONTREAL
Date : 2017-11-16 12:26
Objet : Tr : CSR - 766-0677 - LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.

Eric Hickey, ing. M.Sc.A.
chef d'équipe
Division des Études Techniques
Tél. : 514 872-4816
Télééc. : 514 868-4076



Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier, bureau 500
Montréal (Québec) H2T 3E6

Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!

----- Transféré par Éric HICKEY/MONTREAL le 2017-11-16 12:25 -----

De : Luc MARTEL/MONTREAL
A : Éric HICKEY/MONTREAL@MONTREAL
Date : 2017-11-13 14:46
Objet : Tr : CSR - 766-0677 - LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.

Cela vous appartient maintenant!

Bonne journée!

Luc Martel
Agent technique en ingénierie municipale
Tél. : 514 280-6881
luc.martel@ville.montreal.qc.ca

Division Sécurité et aménagement du réseau artériel
Direction des transports
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801 rue Brennan, 6^o étage
Montréal (Québec) H3C 0G4



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*

----- Transféré par Luc MARTEL/MONTREAL le 2017-11-13 14:45 -----

De : Cassandra Rojas-Chartrand <cassandra.rojas-chartrand@intact.net>
A : luc.martel@ville.montreal.qc.ca
Date : 2017-11-13 14:35
Objet : CSR - 766-0677 - LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.

Bonjour,

Afin de connaître l'évolution des travaux que nous cautionnons, nous apprécierions grandement que le formulaire ci joint soit dûment rempli et qu'il nous soit retourné le plus tôt possible.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Note : Art. 2345. Le créancier est tenu de fournir à la caution, sur sa demande, tout renseignement utile sur le contenu et les modalités de l'obligation principale et sur l'état de son exécution.

Cordialement,

Cassandra Katerina Rojas-Chartrand

Technicienne Cautionnement

Intact Assurance

2020 boul. Robert-Bourrassa, bureau 100

Montréal (Québec) H3A 2A5

Tél. : 514 282-1914, poste 82706

Télec. : 514-282-7954

cassandra.rojas-chartrand@intact.net

Veuillez mettre à jour votre carnet d'adresses de courriel en y ajoutant la mienne, qui se trouve plus haut.

Ce message et toutes les pièces jointes qu'il contient sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez en avertir immédiatement l'expéditeur et le supprimer. Toute autre utilisation, divulgation, diffusion ou reproduction du contenu de ce message est strictement interdite.



Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message. **766-0644.pdf**



S.V.P. VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE RAPPORT PAR
TÉLÉCOPIEUR: 514 282-7954 / Sans frais: 1 855 773-5849
COURRIEL : quebec.cautionnements@intact.net

RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

13/11/2017

VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL
ATTN: Luc Martel
luc.martel@ville.montreal.qc.ca
Montreal, Québec
H2T 3E6

Cautionnement No: 766-0644
Entrepreneur: LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.
Date d'émission: 24/05/2016
Montant du contrat: 969 283,00\$

Description des travaux : **DDTTP54-16-03 - Réaménagement géométrique de diverses intersections**

Afin de connaître l'évolution des travaux que nous cautionnons, nous apprécierions grandement que le présent formulaire soit dûment rempli et qu'il nous soit retourné le plus tôt possible. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

État des travaux en date du 16 novembre 2017

Le Service des Cautionnements

Contrat en cours d'exécution

ou

Travaux terminés

Pourcentage des travaux exécutés:	_____ %
Date d'achèvement prévue:	_____
Prix original du contrat:	_____ \$
Taxes incluses ☐	Taxes non incluses ☐
Prix total révisé des travaux incluant les surplus:	_____ \$
Taxes incluses ☐	Taxes non incluses ☐
Estimations acceptées:	_____ \$
Solde à payer à l'entrepreneur :	_____ \$
Retenue cumulative:	_____ \$

Date d'achèvement:	<u>27 novembre 2017</u>
Date d'acceptation provisoire:	<u>→ NOV. 2017*</u>
Date d'acceptation finale:	<u>→ novembre 2018*</u>
Prix total des travaux incluant les surplus:	<u>± 720 000*</u> \$
Taxes incluses ☒	Taxes non incluses ☐
Retenue:	<u>± 720 000\$*</u>
Solde à payer à l'entrepreneur:	<u>± 792 000*</u> \$
Degré de satisfaction: (veuillez cocher s.v.p)	
Très satisfait: ☐	Satisfait: ☐
	Insatisfait: ☒

Vos commentaires en regard avec la qualité de travail, la coopération, l'exécution du contrat et le paiement aux différents intervenants seraient appréciés.

*Conditionnel à la correction des déficiences. Ventec a accumulé 107 jours de retard contractuel, soit 82 004,80\$ de pénalité. Ventec ne retourne pas les appels et les courriels.

Ces renseignements sont confidentiels et ne sont fournis qu'à titre indicatif pour usage par la caution. Ils ne constituent que l'expression d'une opinion. Qu'ils soient donnés par le propriétaire, par l'architecte ou par l'ingénieur en tant que représentant du propriétaire, ils ne sont en aucune manière certifiés exacts, leur auteur déclinant toute responsabilité du fait de l'utilisation que peut en faire la caution.

Art. 2345. Le créancier est tenu de fournir à la caution, sur sa demande, tout renseignement utile sur le contenu et les modalités de l'obligation principale et sur l'état de son exécution.

Nom du signataire: Manuel Vasquez, ing.
(en lettres moulées)

Téléphone: (514) 872-5068

Signature: [Signature]

Télécopieur: (_____) _____

Date: 16 novembre 2017

Courriel: manuel.vasquez@ville.montreal.qc.ca



RE: Tr : DDTTP54-16-03_Ventec_Rapport d'inspection provisoire_2017-10-27 

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

A : alex

2017-11-16 12:24

Cc : Amélie OUELLETTE, Annie LAMBERT, Benoît MALETTE, Éric HICKEY

Bonjour Alex,

comme mentionné sur ta boîte vocale, je voudrais obtenir des nouvelles sur ta planification des corrections à faire (inspection faite avec M. Guy Rioux de Ventec, le 27 octobre dernier). Depuis le 23 octobre dernier je n'ai jamais eu de retour de nouvelles ni par courriel ni par téléphone. Ceci étant dit STP rappelle moi cet après-midi pour clarifier la situation.

STP nous faire parvenir ton échéancier et les permis dès cet après-midi.

Je rappelle que Ventec a jusqu'au 27 novembre 2017 pour effectuer les corrections. À défaut, la Ville sera dans l'obligation de prendre des mesures nécessaires pour débloquent l'inactivité des responsabilités de Ventec dans ce dossier.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5^e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |

L'ACTUALITÉ LOCALE VOUS INTÉRESSE?

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS

Bonjour Alex, comme mentionn...

2017-11-07 13:20:08

De : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL

A : alex@ventecinc.com

Cc : Benoît MALETTE/MONTREAL@MONTREAL, Éric HICKEY/MONTREAL@MONTREAL, Annie LAMBERT/MONTREAL@MONTREAL, Amélie OUELLETTE/MONTREAL@MONTREAL

Date : 2017-11-07 13:20

Objet : Tr : DDTTP54-16-03_Ventec_Rapport d'inspection provisoire_2017-10-27

Bonjour Alex,

comme mentionné sur ta boîte vocale, je voudrais obtenir des nouvelles sur ta planification sur les corrections à faire (inspection faite avec M. Guy Rioux de Ventec, le 27 octobre dernier).

STP nous faire parvenir ton échéancier et les permis dès cet après-midi.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.

Ingénieur

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Division des études techniques

Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5^e étage

Montréal (Québec) H2T 3E6



Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |

L'ACTUALITÉ LOCALE VOUS INTÉRESSE?

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

----- Transféré par Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL le 2017-11-07 13:11 -----

De : Éric HICKEY/MONTREAL

A : Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS/MONTREAL@MONTREAL

Date : 2017-11-07 13:09

Objet : Tr : DDTTP54-16-03_Ventec_Rapport d'inspection provisoire_2017-10-27

Eric Hickey, ing. M.Sc.A.

chef d'équipe

Division des Études Techniques

Tél. : 514 872-4816

Téléc. : 514 868-4076



Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier, bureau 500

Montréal (Québec) H2T 3E6

Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel

peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!*

----- Transféré par Éric HICKEY/MONTREAL le 2017-11-07 13:08 -----

De : manuel.vasquez@ville.montreal.qc.ca
A : alex@ventecinc.com
Cc : eric.hickey@ville.montreal.qc.ca, bmalette@ville.montreal.qc.ca
Date : 2017-11-03 12:33
Objet : DDTP54-16-03_Ventec_Rapport d'inspection provisoire_2017-10-27

Bonjour Alex,

ci-joint le rapport d'inspection en vue de l'acceptation provisoire des travaux de saillies 2016. En outre, Ventec doit nettoyer tous les puisards comme mentionné à l'article 38 du devis technique-voirie. L'entrepreneur doit aviser la Ville 24 heures à l'avance par courriel.

Puisque la température clémentes est prévisible jusqu'au 17 novembre 2017, les déficiences en lien avec les travaux de pavage et le béton peuvent se faire à partir de 5 degrés Celsius. Pour le reste des déficiences (nettoyage de puisard, nettoyage de plaque podotactiles et de couvercles de regards, etc.), la Ville donne 30 jours à Ventec, soit le 26 novembre 2017 (visite faite le 27 septembre 2017) pour corriger les déficiences. Autrement, la Ville sera dans l'obligation de garder la retenue de 5% de la valeur des travaux exécutés.

Salutations

Manuel Vasquez, ing.
Ingénieur
Direction du développement du territoire et des travaux publics
Division des études techniques
Tél. : 514 872-5068

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

Fichiers:
DDTP54-16-03_Ventec_Rapport d'inspection provisoire_2017-10-27.pdf
Pavage par temps froid PCPR-PRCPR 2017 final.pdf

[Utilisez ce lien pour commencer à échanger des données.](#)

Expiration du lien: 2017-11-10 00:00:00



S.V.P. VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE RAPPORT PAR
TÉLÉCOPIEUR: 514 282-7954 / Sans frais: 1 855 773-5849
COURRIEL : quebec.cautionnements@intact.net

RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

23/01/2018

VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-
MONT-ROYAL
ATTN: Luc Martel
luc.martel@ville.montreal.qc.ca
Montreal, Québec
H2T 3E6

Cautionnement No: 766-0644
Entrepreneur: LES ENTREPRISES DE
CONSTRUCTION
VENTEC INC.
Date d'émission: 24/05/2016
Montant du contrat: 969 283,00\$

Description des travaux : **DDTTP54-16-03 - Réaménagement géométrique de diverses intersections**

Afin de connaître l'évolution des travaux que nous cautionnons, nous apprécierions grandement que le présent formulaire soit dûment rempli et qu'il nous soit retourné le plus tôt possible. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

État des travaux en date du 30 janvier 2018

Le Service des Cautionnements

Contrat en cours d'exécution

ou

Travaux terminés

Pourcentage des travaux exécutés:	_____ %
Date d'achèvement prévue:	_____
Prix original du contrat:	_____ \$
Taxes incluses ☐	Taxes non incluses ☐
Prix total révisé des travaux incluant les surplus:	_____ \$
Taxes incluses ☐	Taxes non incluses ☐
Estimations acceptées:	_____ \$
Solde à payer à l'entrepreneur :	_____ \$
Retenue cumulative:	_____ \$

Date d'achèvement:	<u>27 novembre</u>	
Date d'acceptation provisoire:	<u>ne sait pas*</u> 2017	
Date d'acceptation finale:	<u>ne sait pas*</u>	
Prix total des travaux incluant les surplus:	<u>+ 720 000*</u> \$	
Taxes incluses ☒	Taxes non incluses ☐	
Retenue:	<u>+ 72 000*</u> \$	
Solde à payer à l'entrepreneur:	<u>+ 792 000*</u> \$	
Degré de satisfaction: (veuillez cocher s.v.p)		
Très satisfait: ☐	Satisfait: ☐	Insatisfait: ☒

Vos commentaires en regard avec la qualité de travail, la coopération, l'exécution du contrat et le paiement aux différents intervenants seraient appréciés.

* La liste de déficiences n'a pas été corrigée. Ventec ne retourne pas les appels et les courriels. Possibilité de faire appel à la Caution

Ces renseignements sont confidentiels et ne sont fournis qu'à titre indicatif pour usage par la caution. Ils ne constituent que l'expression d'une opinion. Qu'ils soient donnés par le propriétaire, par l'architecte ou par l'ingénieur en tant que représentant du propriétaire, ils ne sont en aucune manière certifiés exacts, leur auteur déclinant toute responsabilité du fait de l'utilisation que peut en faire la caution.

Art. 2345. Le créancier est tenu de fournir à la caution, sur sa demande, tout renseignement utile sur le contenu et les modalités de l'obligation principale et sur l'état de son exécution.

Nom du signataire: Manuel Vasquez, ing. Téléphone: 514, 872-5068
(en lettres moulées)

Signature: M Vasquez, ing.

Date: 30 janvier 2018

Télécopieur: () _____

Courriel: _____

manuel.vasquez@ville.montreal.qc.ca

Téléphone: 514 282-1914 Sans frais: 1-800-561-7251

Télécopieur: 514 282-7954 Sans frais: 1 855 773-5849

2020, boul. Robert-Bourassa, bureau 100, Montréal (Québec) H3A 2A5

Courriel: quebec.cautionnements@intact.net

Direction du développement du territoire et des travaux publics
Division des études techniques
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 2 juin 2017

Monsieur Alex Sciascia
Les Entreprises Ventec inc.
6200, rue St-Patrick
Montréal (Québec) H4E 1B3
Courriel : alex@ventecinc.com

Objet : Pénalité de délai contractuel et autres
Travaux de réaménagements géométriques de rues dans l'arrondissement du
Plateau-Mont-Royal
Soumission : DDTTP54-16-03

Monsieur,

Nous constatons que 170 jours au calendrier ont été requis pour exécuter les travaux arrêtés temporairement le 14 décembre 2016 alors que le délai contractuel prescrit au devis est de 90 jours. En effet, après étude de votre dossier, nous avons constaté que vous accusiez un retard de 80 jours sur l'échéancier prévu, retard pour lequel la Ville de Montréal vous accorde un délai contractuel de 5 jours supplémentaires.

Également, Les Entreprises Ventec avait prévenu la Ville de Montréal qu'une coulée aurait lieu le 1^{er} décembre 2016. Or, ni la Ville, ni Englobe (contrôle des matériaux) n'ont été avertis de l'annulation de la dite coulée pour laquelle les services d'un technicien étaient réservés. Des frais d'attente au chantier ont généré des coûts de 165 \$, avant taxes.

Finalement, suite à la réouverture tardive de l'intersection Du Parc/Fairmount le 16 novembre à 13 h, la Ville de Montréal pénalisera Les Entreprises Ventec de 3000 \$ avant taxes.

Nous aimerions recevoir une lettre d'ici le 9 juin 2017, nous expliquant les différentes raisons pour lesquelles Les Entreprises Ventec accuse un retard dans le délai contractuel sur l'exécution des travaux, à défaut de quoi nous devons appliquer les pénalités telle que mentionnées et prévues au contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Préparé par : Manuel Vasquez, ing. 


Benoît Malette, géographe
Chef de division

BM/MV/vl

Direction du développement du territoire et des travaux publics
Division des études techniques
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 24 juillet 2017

Monsieur Alex Sciascia
Les Entreprises Ventec inc.
622, rue St-Patrick
Montréal (Québec) H4E 1B3
Courriel : alex@ventecinc.com

Objet : Pénalité, délai contractuel
Travaux de réaménagements géométriques de rues dans l'arrondissement du
Plateau-Mont-Royal
Soumission : DDTTP54-16-03

Monsieur,

Suite à la reprise de vos travaux du 19 juin au 18 juillet 2017, 30 jours calendriers additionnels de retard contractuel sont ajoutés au contrat.

Nous aimerions recevoir une lettre d'ici le 28 juillet 2017, nous expliquant les différentes raisons pour lesquelles Les Entreprises Ventec accuse un retard dans l'exécution des travaux, à défaut de quoi nous devons appliquer les pénalités telle que mentionnées et prévues au contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Préparé par : Manuel Vasquez, ing.

M.V.


Benoît Malette, géographe
Chef de division

BM/MV/vl

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Direction du développement du territoire et des travaux publics
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 7 juin 2017

Monsieur Alex Sciascia
Les Entreprises Ventec inc.
5600, rue Notre-Dame Ouest,
Montréal (Québec) H4C 1V1
[Courriel. : alex@ventecinc.com](mailto:alex@ventecinc.com)

**Objet : Ordre de reprise des travaux
Réaménagement géométrique de diverses intersections
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Soumission : DDTTP 54-16-03

Monsieur,

Comme convenu le 5 juin dernier lors d'un entretien téléphonique, les travaux cités en objet devront reprendre le 19 juin 2017.

Nous vous rappelons que nous sommes toujours en attente d'un échéancier détaillé des travaux.

De plus, tel que stipulé à l'article 3 de la section devis technique circulation, vous devez nous transmettre les planches de signalisation ainsi que les demandes de permis d'occupation du domaine public selon les délais exigés, avant le début des travaux.

Nous vous demandons de vous conformer à ces exigences et de nous transmettre les documents exigés, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Benoit Malette, géographe, urbaniste
Chef de division - Études techniques

BM/vl